



## TERMES & CONDITIONS

### I RÉSERVATION

- 1.1 Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de prestation. DJs Effect Danse Mobile (ci-après appelé DJs Effect) se réserve le droit de modifier ses conditions à tout moment mais doit en aviser le client.
- 1.2 Ce présent contrat peut être annulé par les parties soussignées et désignées au recto, au moins 30 jours avant la prestation, avec une lettre recommandée ou un courriel, en évoquant le motif de la rupture du contrat :
  - Dans le cadre d'une annulation par le client, tous les acomptes déjà versés restent acquis par DJs Effect à titre de dédommagement forfaitaire. Par contre, les clients seront exempts du règlement du solde de la prestation.
  - En cas de résiliation par DJs Effect, ce dernier s'engage à fournir un service de remplacement équivalent aux accords prévus lors de la signature du dit contrat.

### II OBLIGATIONS

- 2.1 Si nos services sont nécessaires avant 18h00, le client doit prévoir un repas chaud pour le personnel de DJs Effect, qui sera consommé pendant la prestation et qui sera à la charge du client.
- 2.2 La prestation est fournie sans heure supplémentaire. Les invités doivent quitter les lieux par 2 AM.
- 2.3 Le client s'engage à permettre DJs Effect d'utiliser des photos et des vidéos prises lors de cet événement à des fins promotionnels. Si des invités y figurent, leur accord sera demandé avant d'être mises en ligne.

### III LOGISTIQUE

- 3.1 Il est de la responsabilité du client de fournir un point de contact. Sans ça, DJs Effect ne sera tenu responsable dans l'éventualité d'un retard.
- 3.2 DJs Effect se réserve le droit de remplacer certains équipements par d'autre de qualité équivalente au besoin. Il se peut qu'il y ait moins d'effets lumineux que prévu dû à l'organisation de la salle.

### IV MUSIQUE

- 4.1 Le client doit nous fournir un horaire détaillé afin de prévenir toutes confusions musicales et déranger le cours des événements.
- 4.2 En aucun cas DJs Effect ne sera tenu responsable de ne pas avoir trouvé la bonne chanson pour un événement. Il est de la responsabilité du client de fournir les bon titres, artistes et versions de celles-ci.

### V TARIFS ET PAIEMENTS

- 5.1 Les prix minimums facturés sont ceux du tarif en vigueur au jour de la signature du contrat. Tous frais supplémentaires seront ajoutés par la suite.
- 5.2 Le versement d'un acompte d'un minimum de 100\$ sera demandé pour toute réservation ferme.
- 5.3 Le solde, ainsi que toutes charges additionnelles, devront être versés au plus tard le jour même de l'événement. Dans le cas contraire, une pénalité de 15% du montant total sera ajoutée.
- 5.4 Si le montant est payé par carte de crédit, nous devons ajouter une charge de service de 4% à ce dernier.

### VI SANTÉ PUBLIQUE ET REGLÈMENTS MUNICIPAUX

- 6.1 Le client a été mis au courant des directives et règlements en vigueur en matière de santé publique et municipaux et les respectera.



- 6.2 Le client, qui a engagé DJs Effect comme fournisseur de service à son événement, sera responsable du paiement de toute amende ou pénalité infligée à DJs Effect.

## **VII RESPONSABILITÉS**

- 7.1 Le client est seul responsable de la soirée. Il se chargera de toute déclaration et demande d'autorisation en temps opportun.
- 7.2 Dans l'éventuel qu'un incident arriverait, DJs Effect ne peut être tenu responsable de toute action provenant de ou en relation avec des individus non directement affiliés à DJs Effect Danse Mobile.
- 7.3 Le client s'engage à assumer l'entière responsabilité pour tous les dommages causés par eux-mêmes ou leurs invités impliquant toute propriété de DJs Effect.
- 7.4 En cas de dommage infligé à l'équipement par un invité, le client sera chargé pour les réparations de celui-ci, plus, le prix de location de tout équipement supplémentaire lors des réparations. Si l'équipement endommagé n'est pas réparable, le client paiera le prix total du nouvel équipement.
- 7.5 DJs Effect ne sera pas tenu responsable du mauvais fonctionnement de l'équipement dû à un système électrique défectueux ou à une panne de courant.
- 7.6 Si, lors de l'événement, un incident technique, non causé par DJs Effect, devait survenir retardant les opérations normales, le client devra quand même payer le solde du contrat signé.

## **VIII TOLÉRANCE ZÉRO**

- 8.1 Nous nous engageons à fournir une expérience de divertissement professionnelle et agréable à tous nos clients et invités. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement sexuel, la violence verbale et toute action discriminatoire fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou le handicap.
- 8.2 Nous attendons de tous nos DJ qu'ils se comportent de manière à toujours respecter la dignité et les droits d'autrui. Tout signalement de harcèlement sera pris au sérieux et fera l'objet d'une enquête rapide. Les conséquences d'une violation de cette politique peuvent inclure le retrait immédiat de l'événement, la résiliation du contrat et d'éventuelles poursuites judiciaires.

